

PROCÈS-VERBAL

DU 17 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DUPRESSOIR.

ETAIENT PRESENTS : MM. DUPRESSOIR– DELABOS – GLÜCK – MASSET– DESOMBRE– LAMBERT – MAUGER – Mmes VAN DEN BOSSCHE – SEVESTRE – BERNSTEIN – DURAND.

ABSENTS : Stéphanie ENOU Gabriel VERHAEGHE

EXCUSÉES : Sabrina COURTY (procuration à Lucette SEVESTRE) ; Stéphanie DESANNAUX (procuration à Julien GLÜCK).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Julien GLÜCK

QUORUM : 8

Ordre du jour :

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2025

II- COMPTES RENDUS DE REUNIONS

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE (Délibération portant sur la participation employeur à la mutuelle santé, Portant création d'un emploi permanent, Portant sur la levée de l'indice de cavité souterraine et modification du périmètre, portant sur la participation au fonds d'aide aux jeunes 2025, et présentation du projet de délibération de suppression de poste et tableau des effectifs).

IV- INFORMATIONS DIVERSES

V- QUESTIONS DIVERSES

A la suite au décès de Monsieur GARIN Jean-Luc, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur LAMBERT Thomas qui est le nouveau Conseiller Municipal depuis le 06 mai 2025.

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2025 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

a) Réunion ENEDIS du 03 juin 2025 : (Julien GLÜCK)

La réunion était à destination des élus de la Communauté de Communes. Monsieur GLÜCK fait la présentation du portail collectivités et l'espace mesures et services, ce qui permet un contrôle de la consommation fiable. C'est un espace complet avec des évolutions permettant de suivre les travaux en cours, les données INSEE etc...Monsieur GLÜCK va envoyer les informations aux conseillers par mail. Il informe également de l'existence de l'autoconsommation collective dans le cadre d'une production d'énergie par panneaux photovoltaïques. Un numéro d'urgence sécurité est dédié aux communes.

b) Correspondant SDIS 76 du 06 juin 2025 : (Eric MASSET)

Interpellation du commandant PERDRIX sur des incendies importants qui ont eu lieu et un point sur les transports routiers migrants. Monsieur MASSET explique la situation des incendies mortels de deux sites qui se sont déroulés un en 2016 et l'autre en 2023, il nous informe que le commandant demande aux Maires d'être très attentifs à tout milieu recevant du public. Concernant le transport des migrants pouvant être arrêté par la gendarmerie sur le site de la commune, intervention des sapeurs-pompiers pouvant demander au Maire de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Mettre à disposition une salle, des bouteilles d'eau et de quoi manger.

Monsieur GLÜCK signale que le PCS est en cours de finition pour notre commune.

c) Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin du 11 juin 2025 : (Jean-Paul DUPRESSOIR)

Monsieur le Maire fait un résumé de la réunion.

Renouvellement convention en cours 2025-2029 avec création de 2 postes pour la petite enfance. Adoption du rapport d'activité et du rapport prix qualité du service. Nouveau calendrier déchets ménagers à partir du 07/07/2025 : le jeudi tous les 15 jours et recyclables le jeudi toutes les semaines. Il donne lecture de l'arrêté portant application du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés qu'il va prendre. Un ramassage spécial sera fait pour la cantine. Le personnel va devoir faire le tri correctement. Concernant les bacs jaunes « recyclables » en cas de vente de la maison : le bac jaune appartient à la maison et non aux propriétaires.

Le compte rendu va nous être envoyé prochainement et sera transmis aux conseillers pour information.

d) Projet extension de la salle polyvalente et réhabilitation de la salle de sport : (julien GLÜCK)

Réunion de lancement du 16 juin 2025 avec la société VERALIGNE Architecture.

Les objectifs du projet sont :

1. Améliorer la performance énergétique des locaux
2. Réorganiser et étendre les espaces pour mieux répondre aux besoins
3. S'inscrire dans une démarche écologique et durable
4. Assurer une intégration harmonieuse et cohérente au sein de la commune

Déroulé de l'étude en 3 phases :

Phase 1 : Cadrage programmatique du projet et validation des orientations environnementales (diagnostic et concertations).
Durée de 8 à 10 semaines environ

Phase 2 : finalisation du programme technique et fonctionnel (suite au choix d'un scénario, rédaction du programme technique détaillé). Durée de 6 à 8 semaines environ

Phase 3 : consultation et sélection de la Maîtrise d'œuvre (dossier de consultation des concepteurs et aide à l'organisation de la procédure). Durée de 6 à 8 semaines environ puis période d'appels d'offre en 2 tours

Monsieur GLÜCK informe que la prochaine réunion aura lieu en mairie le 02 juillet 2025 de 16h30 à 20h30 sur le cadrage.

Monsieur LAMBERT Thomas rejoint le groupe de travail.

III- DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE :

1) Délibération N°12-2025 : Participation employeur à la mutuelle santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 23 mai 2025

Monsieur le Maire informe que la participation financière de l'employeur pour le risque santé deviendra obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 sur la base d'un montant minimum de référence fixé par décret à hauteur de 15€/mois/agent.

Monsieur le Maire explique les procédures qui s'offrent aux agents :

- la labellisation : la participation financière de l'employeur est versée aux agents qui ont directement souscrit à un contrat individuel dès lors que celui-ci est « labellisé » c'est-à-dire référencé par le gouvernement. Une attestation de contrat labellisé devra être transmise à l'employeur pour justificatif chaque année.

ou

- la convention de participation aux agents adhérents au contrat-groupe souscrit par l'employeur dans le cadre d'une mise en concurrence réalisée par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de retenir la procédure de labellisation pour le risque santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

- **DÉCIDE** d'accorder une participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à un contrat individuel dès lors que celui-ci est « labellisé ».

- **DÉCIDE** de fixer le niveau de participation financière de la collectivité pour la complémentaire santé à hauteur de 20 €, par agent, par mois, sur présentation de l'attestation de contrat labellisé pour justificatif chaque année.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents contractuels en découlant et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.

2) Délibération N°13-2025 : création d'un emploi permanent

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes :

- Accueil en mairie du public, divers travaux de secrétariat.
- Assiste le Maire dans différents domaines (urbanisme, finances, marchés publics...).
- Participe à la préparation et au suivi du budget, du Compte Financier Unique et en assure l'exécution, la gestion de la facturation et l'encaissement des titres (commune, CCAS).
- Assure la comptabilité en relation avec la trésorerie.
- Assure le montage des dossiers de subventions ainsi que le suivi administratif et financier.
- Instruit les dossiers relatifs à la commande publique.
- Assure le suivi et le contrôle des différents actes administratifs avant transmission au représentant de l'état.
- Assure la gestion du cimetière.
- Enregistre la réservation des salles communales et assure la régie des recettes.
- Prépare les conseils municipaux relatifs aux votes des budgets (commune, CCAS...) et rédige les comptes-rendus.
- Participe au recensement de la population.
- Procède à l'enregistrement des demandes d'urbanisme et suit les dossiers en relation avec le service instructeur.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent de gestionnaire administratif et budgétaire relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 30/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil Municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions énoncées ci-dessus à temps non complet à raison de 30/35ème, à compter du 1^{er} octobre 2025.

- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 6 mois reconductible : Pas de niveau de recrutement exigé et le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement de l'agent contractuel.

- Les dépenses correspondantes seront prévues et inscrites au budget.

3) Délibération N°14-2025 : levée de l'indice de cavité souterraine et modification du périmètre de celle-ci (Forage propriété de la SCI de la Briqueterie).

Indice de Cavité souterraine n°142

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le bureau d'étude ALISE Environnement a été missionné par la SCI de la Briqueterie pour étudier l'indice N° 142 dont le périmètre de sécurité impacte leur propriété située parcelle ZE 104, rue des Rougemonts à SERVAVILLE-SALMONVILLE.

Cet indice est issu du recensement des indices de cavités souterraines communal, il s'agit d'un indice indéterminé qui fait suite à un effondrement de 2.5m de profondeur et 2m de diamètre entre 2001 et 2002 qui a été remblayé et n'a jamais rebougé.

Les conclusions de la société ALISE Environnement rendues dans un rapport du mois de juin 2023 indiquent que l'investigation par forages, il s'agissait d'étudier l'impact de l'indice N° 142 sur la partie Nord de la parcelle ZE 104 n'a pas mis en évidence d'anomalies en rapport avec la présence d'une cavité souterraine, celles-ci préconisent de modifier le périmètre de l'indice N° 142 en arrière de la ligne de forage réalisée et de maintenir à 60 m dans la zone non investiguée.

Ainsi, suite à ces investigations et aux résultats obtenus, la propriété est en conséquence affranchie des contraintes liées au périmètre de sécurité de l'indice N° 142 selon la figure 8 du rapport.

Le rapport de la société ALISE Environnement a été transmis à Madame DUMOULIN de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de ROUEN pour avis.

Modification du périmètre de la cavité souterraine N°142

Considérant l'étude réalisée en juin 2023 par ALISE Environnement à la demande de la SCI de la Briqueterie, propriétaire de la parcelle ZE 104, afin d'étudier et éventuellement repreciser la typologie de l'indice de cavité souterraine N°142.

Considérant la proposition d'ALISE Environnement de modifier le périmètre de l'indice N°142 en arrière de la ligne de forage réalisée et de le maintenir à 60m dans la zone non investiguée.

Considérant l'avis favorable de Madame DUMOULIN, Chargée d'étude géomatique et cavités souterraines à la Direction Départementale des Territoires de la Mer, en date du 10 juin 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification du son périmètre de sécurité à la suite des données fournies pour l'indice 142 selon la figure 8 du rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier le périmètre de sécurité de l'indice N°142.

4) Délibération N°15-2025 : participation fonds d'aide aux jeunes (F.A.J) 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département nous a sollicité par courrier en date du 16 juin 2025 pour une participation volontaire au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ). La politique publique départementale en faveur des jeunes demeurant d'une grande utilité en cette période difficile.

Vu

- La proposition du Département d'une participation volontaire des communes calculée sur la base de 0,23 € par habitant.
- Que la commune de Servaville-Salmonville est de 1.132 habitants.

Sur proposition du conseil municipal, il est décidé que :

- ▶ La commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE participera au financement du fonds d'aide aux jeunes (F.A.J. 2025).
- ▶ La commune opte pour une participation de **260.36 euros** (soit : 1.132 habitants x 0,23 € par habitant).

Après délibération,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de la participation au F.A.J. 2025 pour **260.36 €**.

Présentation du projet délibération avant passage au Comité Social Territorial :

Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération pour suppression de poste et tableau des effectifs modifiés. Cette délibération sera à prendre après avis du Comité Social Territorial.

IV - INFORMATIONS DIVERSES :

Personnel :

- Monsieur CREVET a été en arrêt maladie puis placé en temps partiel thérapeutique du 16 avril au 31 mai 2025. Il a repris normalement à compter du 1^{er} juin 2025.

- Madame PIARD Pauline a demandé le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Environnement :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé de Monsieur LECUYER Gilles concernant le manque d'entretien et non-respect des règles environnementales chez Monsieur CAUCHOIS Thierry. Il précise qu'un rendez-vous a eu lieu en Mairie le 13 juin 2025 avec Monsieur CAUCHOIS et le 16 juin 2025 avec Monsieur LECUYER pour trouver des solutions. Affaire en cours.

- Monsieur le Maire informe qu'une permanence d'information a eu lieu le 14 mai 2025 entre 16h et 20h à la Mairie sur le projet prévu par « VENSOLAIR » pour le stockage d'électricité par batteries, qui avait pour but d'échanger sur le contexte énergétique, le rôle du stockage stationnaire pour la transition énergétique et la sécurité du réseau électrique français. 20 personnes sont venues se renseigner.

- Concernant la déchetterie, il y a de plus en plus de problèmes de civismes. Affaire à suivre.

- Le relais 31 réalisera le chemin évoqué lors d'un précédent conseil en septembre ou octobre 2025.

Achat et travaux :

- Monsieur le Maire informe que la cuisinière 4 plaques électriques sur four électrique a été commandée chez LANEF pour un montant de 6292,50 € H.T. soit 7551 € T.T.C. Livraison prévue la 2^{ème} quinzaine d'août.
- Monsieur le Maire informe que les travaux dans la cour de l'école sont commencés.
- Installation de panneaux pour la participation citoyenne aux entrées de la commune et de bornes de propreté (hygiène canisacs) pour les chiens sont en cours.

Divers :

Monsieur le Maire a reçu la visite d'un jeune historien qui vient d'écrire un livre sur notre commune. Il va faire un boîtage auprès des particuliers pour savoir si des personnes sont intéressées.

Dates à retenir :

- Réunion publique à BUCHY le 18 juin 2025 18h30 concernant le document d'orientation et Objectifs du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).
- Conseil d'école le 20 juin 2025 18h à MARTAINVILLE-EPREVILLE.
- Réunion C.C.A.S à la Mairie le 24 juin 2025 à 18h.
- Campagne PATA (Gravillonnage) : les 24 et 25 juin 2025 dans les rues suivantes : Chauvelle, Pommiers, Ancienne Abbaye, de la Forge, des Tilleuls, allée des Feuillus, du Moulin, de la Mare et de l'Ancien Manoir.
- Distribution de 30 composteurs le 25 juin 2025 à l'atelier communal de 17h à 19h.
- Cérémonie du 14 juillet à 11h30 au monument aux morts.

V - QUESTIONS DIVERSES :

Madame DESANNAUX Stéphanie demande à Monsieur GLÜCK de poser la question suivante en son absence :

- Quand est-il de l'entretien des ronces dans l'allée des Pommiers et rue de la Briqueterie. Monsieur le Maire répond que suite au rendez-vous avec le conciliateur celui-ci a fait un constat de carence. La commune ne peut pas agir car ce n'est pas sur la voie publique. Pour la suite, les riverains concernés par ce problème doivent saisir le juge compétent.

Mme VAN DEN BOSSCHE demande si les repas à la cantine sont servis dans des barquettes en plastique et informe de l'obligation pour tous de la loi ÉGALIM en 2028 pour l'interdiction des contenants alimentaires de cuisson en restauration collective.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h04. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 16 ou le 30 septembre 2025. La date n'est pas encore arrêtée.

Le Maire
Jean-Paul DUPRESSOIR

Secrétaire de séance
Julien GLÜCK